

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 octobre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

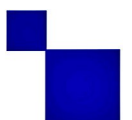
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beudet  
M. Hervé donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme  
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche  
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Ayyadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Molossi

-----



## Délibération n° 2019-X-39 du 3 octobre 2019

### FORMATION DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNÉE 2020 – DÉSIGNATION DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de procédure pénale, notamment les articles 259 à 264,

Vu sa délibération n°2018-VI-36 du 28 juin 2018 relative à la formation du jury criminel pour l'année 2019,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**

- RECONDUIT à la commission chargée de constituer la liste annuelle des jurés ainsi que la liste spéciale des jurés suppléants, les conseillers départementaux suivant :



- Mme Michèle Choulet,
- Mme Florence Laroche,
- M. Hamid Chabani,
- M. Frédéric Molossi,
- M. Abdel Sadi.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*